

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/306/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur

Considérant la demande de l'association Le Murmure du Son d'organiser le Festival « Le Murmure du Son » le Vendredi 10 juillet 2026 et Samedi 11 juillet 2026 à Eu.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Vendredi 10 Juillet 2026 de 6h00 au dimanche 12 juillet 2026 à 5h00, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Rue Jean Duhornay (à partir de la mairie vers le centre-ville)
- Rue de Verdun dans sa partie haute.
- Rue de l'Abbaye,
- Rue l'Hospice le stationnement sera autorisé
- Rue Lomiten
- Rue du Collège dans sa partie comprise entre le Crédit Agricole et la rue Reine Mathilde.
- Rue Paul Bignon dans sa partie comprise entre le Bar de l'Hôtel de Ville et rue du Marché St Jacques
- Rue des Fontaines dans sa partie comprise entre l'intersection Boulevard Hélène et rue de l'Abbaye.

Le Vendredi 10 juillet 2026 de 6h00 au dimanche 12 juillet 2026 à 5h00, le stationnement sera interdit :

- Rue des Moulins le stationnement sera autorisé mais interdit à la circulation
- Rue Jean Duhornay du N°5 au N°19.
- Le Parking devant le Crédit Agricole
- Le Parking devant le Tango

Article 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

.../...

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr



(2026/306/AR/8.3) Suite

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trois juin deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'Eu

